

Erratum Questions des résidents au CVS

- A quand le retour des coiffeuses ?
 - A compter du 22 février, uniquement pour les résidents vaccinés depuis au moins 5 semaines (après la 1^{ère} injection).
 - Pour les résidents non-vaccinés, un protocole de surveillance sera mis en place après le RDV avec le coiffeur : surveillance de la température 2 fois par jour pendant 7 jours.
 - A ce jour seul Mme TAILHARDAT peut intervenir dans l'établissement. Concernant les coiffeuses individuelles, Elles doivent avoir une convention avec l'établissement, pour celles qui n'en n'auraient pas, elles doivent se rapprocher du cadre de santé si ce n'est pas le cas. Si le résident n'a pas la possibilité de se rendre au salon, les coiffeuses interviendront dans les salles de bain communes qui permettent une aération par fenêtre. Les coiffeuses doivent impérativement respecter les gestes barrières de l'établissement et des protocoles propres aux coiffeurs.

- A quand la possibilité d'aller à l'extérieur en ville? A compter du 22 février, uniquement pour les résidents vaccinés depuis au moins 5 semaines (après la 1^{ère} injection), les résidents pourront sortir avec un personnel de l'animation. en respectant le port du masque et les distances physiques. Des créneaux seront prévus à cet effet.

PDF Pro Evaluation